



Les chiffres de la délinquance 2017

Le jeudi 1^{er} février 2018

à 10h00

dans le bureau de M. le préfet

Les chiffres 2017 de la délinquance

I. L'évolution

(Nombre de faits enregistrés en 2017 par les services de sécurité et évolution par rapport à 2016)

Evolution des infractions constatées par grandes catégories :

	2016	2017	Evolution 2016/2017 en %
Délinquance globale (nombre total d'infractions constatées)	16 450	14 995	- 8,8%
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique	2 883	2 989	+ 3,67%
Les atteintes aux biens	8 918	8 228	- 7,7%

Evolution des indicateurs :

	2016	2017	Évolution 2016/2017 en %
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	29	27	non significatif
Vols violents sans armes	135	102	-24,4%
Vols sans violence contre des personnes	2 309	2 143	-7,2%
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	1 324	1 447	+9,3%
Cambriolages de logement	1 050	960	-8,6%
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	861	829	non significatif
Vols dans les véhicules	800	575	-28,1%
Vols d'accessoires sur véhicules	582	603	non significatif

La délinquance générale est **en baisse de 8,8%** au niveau départemental en 2017 par rapport à 2016.

Le taux de délinquance pour 1000 habitants s'établit à 43,9‰ en 2017, 8 points en-dessous du taux national (51,2‰).

La baisse de la délinquance au niveau départemental s'explique en partie par l'occupation du terrain et la montée en puissance de dispositifs préventifs.

A. Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens sont **en baisse** par rapport à 2016 (- 7,7%).

Les **vols sans violence** sont **en baisse de 9,1%**.

Les **vols avec violence** connaissent une **forte baisse (- 21,3%)**.

Zoom sur les cambriolages :

Les cambriolages sont en baisse de 7,7 %. Les cambriolages de logements sont en baisse de 8,6 %.

Cette baisse n'est pas uniforme sur l'année puisqu'on constate une hausse des cambriolages de 22,9% au dernier trimestre 2017 par rapport à la même période en 2016 (322 faits constatés au dernier trimestre 2017 contre 262 à la même période en 2016).

A l'échelle du département, 1 746 cambriolages ont été constatés en 2017 : près de la moitié concernaient les résidences principales. Un tiers des cambriolages visent des locaux d'activité professionnelle ou associatives.

Au-delà des opérations mises en œuvre par la gendarmerie et la police nationales dans leurs zones de compétence respectives, un plan départemental de lutte contre les cambriolages a été établi avec la police et la gendarmerie afin de renforcer la coopération et la coordination des deux forces de sécurité intérieure en matière de lutte contre les cambriolages, sur le fondement des axes de travail suivants :

- systématiser une information réciproque des services programmés à l'échelle des compagnies de gendarmerie départementale et circonscriptions de sécurité publique ;
- développer des analyses communes ;
- conduire des opérations de portée départementale ;
- communiquer de façon concertée et pro-active.

B. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont **en légère hausse (+ 3,6%)** par rapport à l'année précédente : 106 faits de plus commis en 2017 par rapport à 2016.

Les **violences physiques crapuleuses**, qui représentent moins de 5% des atteintes volontaires à l'intégrité physique, sont **en nette baisse (- 21,8%)**.

L'évolution constatée en 2016 (- 25% en 2016 par rapport à 2015) se poursuit.

Les **violences physiques non crapuleuses** représentent la plus grande part des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Elles sont **en hausse de 11%**.

Cet item contient principalement les coups et blessures volontaires qui augmentent de 9,3%.

La moitié des faits de coups et blessures se sont déroulés dans la sphère intra-familiale.

Les **violences sexuelles** sont en hausse : elles **augmentent de 27,9%** en 2017 par rapport à 2016.

En 2017, dans l'Yonne, **37 % des actes de violences** sont commis **à l'intérieur de la cellule familiale**.

Ces actes ont fait 1139 victimes, dont 71% de femmes.

II. L'activité des services

A. Les faits élucidés

Evolution des faits élucidés par grandes catégories :

	2016	2017	Evolution 2016/2017 en %	Taux d'élucidation 2017
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique	2 314	2 145	- 7,3%	72%
Les atteintes aux biens	1 834	1 327	- 27,6%	16%

Evolution des indicateurs :

	2016	2017	Évolution 2016/2017 en %	Taux d'élucidation 2017
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	6	11	non significatif	39%
Vols violents sans armes	33	18	-45,5%	16%
Vols sans violence contre des personnes	589	267	-54,7%	11%
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	1165	1105	non significatif	78%
Cambriolages de logement	124	104	non significatif	11%
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	88	114	29,5%	14%
Vols dans les véhicules	135	42	-68,9%	7%
Vols d'accessoires sur véhicules	31	12	-61,3%	2%

En matière **d'atteinte aux biens**, le nombre de faits élucidés est en baisse par rapport à 2016 (- 27,6%). Le taux d'élucidation s'élève à **16%** (4 points de moins qu'en 2016).

En matière **d'atteintes volontaires à l'intégrité physique**, le nombre de faits élucidés **baisse de 7,3%** par rapport à 2016.
Le taux d'élucidation s'élève à 72 % contre 81% en 2016.

B. Les mis en cause

Evolution des infractions constatées par grandes catégories :

	2016	2017	Evolution 2016/2017 en %
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique	2055	1916	- 6,8%
Les atteintes aux biens	1 248	1232	non significatif

Evolution des indicateurs :

Nombre de faits enregistrés en 2017 par les services de sécurité et évolution par rapport à la même période de l'année précédente :

	2016	2017	Évolution 2016/2017 en %
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	9	19	+ 111,1%
Vols violents sans armes	36	20	-44,4%
Vols sans violence contre des personnes	258	262	non significatif
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	1 182	1 090	- 7,8%
Cambriolages de logement	90	104	non significatif
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	76	54	-28,9%
Vols dans les véhicules	48	29	-39,6%
Vols d'accessoires sur véhicules	13	12	non significatif

En matière **d'atteinte aux biens**, le nombre de mis en cause est **stable** par rapport à 2016. Il avait progressé de 16% entre 2014 et 2015.

En matière **d'atteintes volontaires à l'intégrité physique**, le nombre de mis en cause est **en baisse** de 6,8% par rapport à 2016.

Les dispositifs de prévention

Différents dispositifs de prévention permettent de lutter efficacement contre les faits de délinquance.

I. Les conventions participation citoyenne

Le dispositif « participation citoyenne » a été mis en place afin de faire participer la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité.

Il s'agit d'un dispositif préventif, bâti en partenariat avec les élus (les maires) et la population destiné à compléter utilement l'action de la gendarmerie et de la police nationale.

Le concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à rassurer les citoyens et dissuader les délinquants potentiels.

Concrètement, des référents volontaires et bénévoles s'engagent et sont désignés par les maires afin d'être en relation directe avec les services de sécurité (police municipale, gendarmerie et police nationale) pour les informer de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ces actions multiformes permettent aux forces de l'ordre, en

liaison avec la police municipale le cas échéant, de prévenir ou d'intervenir dans les meilleurs délais.

Ce dispositif est donc fondé sur le partage de l'information entre l'Etat (police/gendarmerie) et la municipalité. Le dispositif, qui n'a pas vocation à se substituer à l'action de la police ou de la gendarmerie, est strictement encadré par les forces de l'ordre qui veillent à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les référents participent également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité, permettant de renforcer les solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.

Dans l'Yonne, le dispositif s'est fortement développé. Ainsi, 31 communes réparties essentiellement sur les arrondissements d'Auxerre et Sens ont signé une convention. 568 référents ont été formés.

En 2018, le dispositif est amené à se développer de façon très significative.

70 % des communes qui ont mis en place le dispositif ont constaté une baisse significative des faits de délinquance.

II. La coordination avec les polices municipales

18 communes sont dotées d'une police municipale.

13 conventions de coordination des polices municipales et des forces de sécurité de l'Etat sont recensées dans l'Yonne, dont 2 sont en cours de renouvellement (Auxerre et Joigny).

5 polices municipales sont armées en catégorie D et 8 en catégories B et D soit 13 communes titulaires d'une autorisation d'acquisition et de détention d'armes.

Le département comptait 56 policiers municipaux en 2017, dont 51 étaient armés (ces chiffres sont issues de l'enquête 2017 et seront réactualisés sous 3 semaines).

III. La vidéo-protection

Une enveloppe centralisée dédiée à la vidéo-protection est gérée par la délégation aux coopérations de sécurité du ministère de l'intérieur.

Elle contribue au financement de caméras dans des communes.

En 2017, 2 dossiers ont été retenus par le ministère pour un financement total de 46 030 €.

La commission départementale de vidéo-protection a examiné 274 dossiers en 2017. Elle s'est prononcée sur l'autorisation de 131 nouveaux systèmes, le renouvellement de 104 systèmes et la modification de 31 installations existantes, pour un total de 2 097 caméras, dont 209 sur la voie publique.

Exemples de dispositifs de voie publique significatifs pour lesquels une autorisation a été délivrée : communes Monéteau, Cheny, Chablis, Malay-le-Grand et Paron.

IV. Le dispositif Tranquillité vacances

Les services de police ou de gendarmerie peuvent surveiller le domicile ou le commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Les services de police et de gendarmerie assurent tout au long de l'année, dans chacune des communes situées dans leur zone de compétence, des surveillances sur les résidences non occupées.

Pour bénéficier de cette opération, les particuliers communiquent aux forces de l'ordre leurs dates de départ et de retour.

La gendarmerie a enregistré 2206 sollicitations dans le cadre d'OTV (+11 % par rapport à 2016). Il y a eu 712 inscrits en zone PN.

En 2017, aucune résidence signalée n'a fait l'objet de cambriolage.

V. Le dispositif Alerte Commerces

Alerte commerces est un dispositif de prévention qui permet d'informer les commerçants et artisans par SMS de faits délictueux (vols à mains armée ou avec violence, vols à l'étalage, escroqueries par faux moyens de paiement.....) venant de se produire dans un commerce situé à proximité.

Une diffusion rapide de l'information permet de renforcer la vigilance des commerçants et artisans et éviter ainsi la réitération des faits en leur défaveur.

En 2017, 9 alertes SMS ont été envoyées.

Les aides financières

I. Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Ce fonds a vocation à financer, en partenariat avec les collectivités locales et le secteur associatif, des actions entrant dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017, qui comporte 3 axes :

- 1.les jeunes exposés à la délinquance ;
- 2.l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes ;
- 3.l'amélioration de la tranquillité publique.

Pour l'année 2017, la dotation initiale s'est élevée à 61 000 €.

II. La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

La dotation globale au titre de 2017 s'est élevée à 44 000 € pour le département permettant le financement de 16 projets.

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

→ **Engagement du maire** dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

→ Participation de la population, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à la **sécurité de son propre environnement**.

→ **Renversement du sentiment d'insécurité** : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

→ **Partage de l'information entre l'Etat (police/gendarmerie) et la municipalité**.

→ Dispositif **strictement encadré** par les forces de l'ordre qui veillent à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

→ Dispositif n'a **pas vocation à se substituer** à l'action de la police ou de la gendarmerie.

→ **Recueil auprès de la population ou par l'observation des renseignements opérationnels** permettant aux forces de l'ordre, en liaison avec la police municipale le cas échéant, de prévenir ou d'intervenir dans les meilleurs délais.

→ **Action multiforme** (ex : collecte du renseignement sur les faits anormaux, mise à jour d'actes d'incivilités, détection des lieux inhabités ou des habitations forcées, etc.).

→ Promotion d'une **communauté de voisinage** autour de la préoccupation d'une plus grande **sécurité de proximité**, gage de l'engagement municipal dans la lutte contre l'atteinte faite aux biens (principalement).

→ Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.

→ Dans l'Yonne, **70 % des communes** qui ont mis en place le dispositif ont constaté une baisse significative des faits de délinquance.